



COMMUNE DE COUFFÉ

**PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
DU JEUDI 08 SEPTEMBRE 2022**

L'an deux mille vingt-deux, le huit septembre à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de COUFFE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle des Chênes – 2, Avenue des Chênes 44521 COUFFÉ, sous la présidence de M. Daniel PAGEAU, Maire.

Conformément à l'article L 2121-18 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), la séance a été publique.

Date de convocation du Conseil Municipal : 02 septembre 2022

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 23

PRÉSENTS :

M. BARTHELEMY Fabrice, M. BLANDIN Fabrice, M. BRULÉ Joseph, Mme COTTINEAU Cécile, M. DELANOUE Frédéric, Mme FEILLARD Sylvie, M. GOURET Laurent, Mme GUYONNET Émilie, M. JOUINEAU Daniel, Mme LELAURE Suzanne, M. PAGEAU Daniel, M. RAMBAUD Jérémy, M. RICHARD Thierry, M. TERRIEN Yves, M. SOULARD Eric, Mme THOMINIAUX Leïla, Mme VALEAU Roseline, Mme VIGNOLET Céline.

ABSENTES-EXCUSÉES :

Mme AURILLON Noémie, Mme FAYOLLE Julie, Mme MBILEMBI BOMODO Eugénie,

ABSENTS :

M. CHEVALIER Charles, Mme LE MOAL Sylvie.

POUVOIRS :

Mme MBILEMBI BOMODO Eugénie a donné pouvoir à Mme VALEAU Roseline.

M. DELANOUE Frédéric a été désigné secrétaire de séance.



ORDRE DU JOUR

1. Approbation du Procès-verbal de la séance du 07 juillet 2022
2. Décisions du maire prises en application de l'article L.2122-22 CGCT
3. Convention de portage foncier secteur de la Sucrierie : Propriétés situées au 4 rue de la vallée du Havre
4. Convention de mise à disposition des propriétés situées au 4 rue de la vallée du Havre
5. Projets Photovoltaïques : Proposition d'étude de diagnostic de Structures sur bâtiments communaux par le SYDELA
6. Demande d'attribution subvention : soutien aux territoires 2020-2026 Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) – Plan guide cœur de bourg
7. Choix du bureau d'étude et autorisation de signature du marché : Étude d'aménagement du site de loisirs du plan d'eau de l'Ilette
8. Exonération d'une partie de loyer sur un locatif communal
9. Gratuité du spectacle de l'ouverture de la saison culturelle 2022-2023 au site du plan d'eau de l'Ilette et décision sur les modalités de facturation des gobelets « Mairie de Couffé » consignés lors des manifestations
10. Comptes rendus des commissions municipales et extra-municipales
11. Informations et questions diverses



1. Approbation du procès-verbal de la séance du 07 juillet 2022

Présentation : Daniel PAGEAU

Le Conseil Municipal approuve le procès-verbal de la séance du 07 juillet 2022.

2. Décisions du maire prises en application de l'article L.2122-22 CGCT

Présentation : Daniel PAGEAU

Par délibération du 15 juin 2020, le Conseil Municipal a délégué au Maire les attributions prévues par l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT). Aux termes de l'article L.2122-23 du CGCT, le Maire doit rendre compte à chacune des réunions obligatoires du Conseil Municipal des décisions prises en vertu de l'article L.2122-22.

C'est dans ces conditions qu'il est rendu compte ci-après les décisions :

| Numéro | DATE DE SIGNATURE | TIERS | DÉSIGNATION | MONTANT (TTC) en € - Observations | Observations commentaire |
|------------|-------------------|-----------------|--|-----------------------------------|---|
| D-2022-136 | 28/06/2022 | GOURET | Chauffe-eau salle de sports | 6 157.58 | Chauffe-eau thermodynamique |
| D-2022-137 | 28/06/2022 | DRIVING | Formation CACES | 1 195.20 | Formation CACES Pascal et Eric 2 jours en 09/2022 |
| D-2022-138 | 29/06/2022 | EDFA | Petit matériel ST | 496.48 | Petit outillage voirie et divers |
| D-2022-139 | 29/06/2022 | BERNIER | Petit matériel ST | 300.98 | Consommable atelier dont le disque diamant |
| D-2022-140 | 29/06/2022 | EDP | Terrain foot | 600.60 | Réengazonnement terrain foot |
| D-2022-141 | 29/06/2022 | DRIVING | Formation CACES | 996.00 | Recyclage Mathieu |
| D-2022-142 | 29/06/2022 | BAILLY QUAIREAU | Reproduction clés | 17.94 | Clé supplémentaire sous-sol Salle Polyvalente pour ajouter dans la valise des élus astreintes |
| D-2022-143 | 05/07/2022 | VERVER EXPORT | Achat végétaux | 102.30 | Achat bulbes |
| D-2022-144 | 05/07/2022 | CHAMOULAUD | Achat végétaux | 944.46 | Vivaces |
| D-2022-145 | 05/07/2022 | YESS | Décoration de Noël | 3 578.70 | |
| D-2022-146 | 06/07/2022 | KENT | Fourniture ST | 390.50 | Cartouche de joint pour sol école HA |
| D-2022-147 | 08/07/2022 | PROPIA | Produit hygiène | 2 754.58 | Produit hygiène pour école et salles communales (besoin + stock) |
| D-2022-148 | 08/07/2022 | LANDAIS | Voirie / chemin des haies | 3 297.72 | Rechargement |
| D-2022-149 | 08/07/2022 | MONNIER | Remplacement gâche élec de la porte salle des sports | 3 240.00 | Ventouse salle de sports |
| D-2022-150 | 08/07/2022 | MONNIER | Chauffage foot de la roche | 1 616.18 | Changement convecteurs |
| D-2022-151 | 11/07/2022 | ORAPI | Hygiène | 373.68 | Papier hygiénique, désinfectant pour rentrée |
| D-2022-152 | 11/07/2022 | CHAMPION | Ventilateur foyer jeunes(vacances) puis mairie | 241.60 | 2 ventilateurs |
| D-2022-153 | 19/07/2022 | NEW LOC | Location matériel | 96.44 | Préparation pour travaux aire de jeux école |
| D-2022-154 | 25/07/2022 | HEXA CONCEPT | Salle des sports | 2 613.60 | Maintenance panneaux basket |
| D-2022-155 | 25/07/2022 | GOURET | Remplacement chauffe-eau élec | 4 093.43 | Stade de foot la Roche |
| D-2022-156 | 26/07/2022 | PUBLILÉGAL | Enquête publique modification PLU | 336.00 | Registre dématérialisé |
| D-2022-157 | 28/07/2022 | BRISSET | Pressoirs sucrerie | 8 967.35 | Dépose pressoirs |
| D-2022-158 | 01/08/2022 | CHAMPION | Panneaux | 26.16 | Panneaux "local technique et local poubelle" pour école |
| D-2022-159 | 29/06/2022 | KOESIO | Matériel informatique (tableau + vidéoprojecteur + pc) École Hugues Aufray | 2 928.23 | |
| D-2022-160 | 29/06/2022 | KOESIO | 2 ordinateurs portables télétravail | 3 116.16 | + logiciels |
| D-2022-161 | 29/06/2022 | KOESIO | Imprimante Service Technique | 553.80 | |
| D-2022-162 | 29/06/2022 | KOESIO | Politique de sécurité et de protection centrale du réseau, mise en conformité du réseau Wifi | 2 790.24 | |
| D-2022-163 | 29/06/2022 | KOESIO | Onduleur Nitam 600 VA / 360 Watts line interactif Pro séries | 90.24 | |
| D-2022-164 | 29/06/2022 | KOESIO | Vidéoprojecteur Vivitek DW855 + écran | 3 342.48 | |

| Numéro | DATE DE SIGNATURE | TIERS | DÉSIGNATION | MONTANT (TTC) en € - Observations | Observations commentaire |
|--------------|-------------------|-----------------|--|--------------------------------------|---|
| | | | électronique déroulant 300x300 salle des chênes | | |
| D-2022-165 | 26/07/2022 | MONNIER | Ajout Antenne TV logements au-dessus de l'épicerie | 1 427.23 | |
| D-2022-166 | 26/07/2022 | MONNIER | Réfection éclairage salle de projection Althéa | 1 623.80 | |
| D-2022-167 | 26/07/2022 | MONNIER | Vérification système incendie salle de l'Althéa | 332.98 | |
| D-2022-168 | 25/08/2022 | LANGÉVIN PNEUS | Réparation pneu | 1 028.59 | Pneus avant tracteur |
| D-2022-169 | 26/08/2022 | CHAMPION | Vêtement ST | 114.00 | EPI (équipement de protection individuel) |
| D-2022-170 | 30/08/2022 | FROLING | Entretien chaudière | 644.88 | Chaudière granulé rue des vignes |
| D-2022-171 | 23/08/2022 | KOESIO | Solution de partage collaboratif Sharepoint Online 20 utilisateurs | 2 441.52 | |
| D-2022-172 | 30/08/2022 | LECLERC CULTURE | Wonderbox - Départ retraite Bruno MORTIER | 149.90 | |
| D-2022-173 | 01/09/2022 | LPO | Fuel | 4 646.40 | Livraison fuel chaudière mairie |
| D-2022-174 | 01/09/2022 | KABELIS | Peinture | 697.80 | Peinture de traçage terrains de foot |
| TOTAL | | | | 68 65.73 | |

Suite aux interrogations émises, une demande de subvention globale sera effectuée ultérieurement pour la mise en valeur des pressoirs de la sucrerie en y incluant le démontage, démontage dans le cadre de la protection du patrimoine.

Le second point au niveau de l'achat des ordinateurs. Deux ordinateurs portables ont déjà été achetés pour le télétravail, mais ils ont été attribués à l'agent VTA (Volontariat Territorial en Administration) et pour les réunions bureaux municipaux, conseils municipaux et autres réunions de la mairie en remplacement de l'ancien ordinateur de la salle du conseil municipal. L'achat de ces deux nouveaux ordinateurs sera bien destiné au cas où nous serions amenés à pratiquer le télétravail.

3. N°2022-09-69 Convention de portage foncier secteur de la Sucrerie : Propriétés situées au 4 rue de la vallée du Havre

Présentation : Leïla THOMINIAUX

La Commune de Couffé a sollicité l'intervention de l'Établissement public foncier de Loire-Atlantique, afin d'instaurer un périmètre de veille et d'action foncière en vue de la négociation, l'acquisition par tous moyens (y compris la préemption) et le portage des parcelles assiettes de l'Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP) de la Sucrerie, rue de la Sucrerie, soit 25 parcelles (surface estimée de 3 958 m²).

En effet, l'OAP n°2 du PLU de la commune de COUFFÉ sise rue de la Sucrerie (centre-bourg), prévoit de densifier et requalifier cet îlot en privilégiant notamment l'habitat intermédiaire (maisons de ville) voire semi-collectif et le locatif ainsi que des activités commerciales ou de services, en préservant l'espace à dominante végétale du cœur d'îlot.

L'acquisition de ces propriétés situées en cœur de bourg, permettra à terme à la collectivité de créer des logements (collectifs et/ou individuels libres et/ou aidés) et des locaux pouvant accueillir des commerces ou autres activités culturelles et associatives.

Par délibération du Conseil d'Administration du 4 mars 2022, l'Établissement public foncier de Loire-Atlantique a autorisé l'instauration d'un périmètre de veille et d'action foncière en vue de la négociation, l'acquisition par tous moyens (y compris la préemption) et le portage des parcelles assiettes de l'OAP de la Sucrerie, rue de la sucrerie, soit 25 parcelles pour une superficie d'environ 3 958 m², commune de COUFFÉ, pour le compte de la commune, au titre de l'axe « Redynamisation des centres-villes et centres-bourgs » du Programme Pluriannuel d'Intervention.

La durée de portage des biens qui seraient acquis par l'EPF de Loire-Atlantique à ce titre sera de 10 ans maximum avec un mode de remboursement du capital in fine ou par amortissement (avec ou sans différé).

Les parties se sont rapprochées afin de définir les modalités d'intervention de l'EPF de Loire-Atlantique, sur le bien objet de la présente convention.

Le capital, décomposé, ci-dessous, est remboursé par la commune de Couffé au terme du portage (10 ans in fine).

| DÉPENSES | |
|--|--------------------------|
| Nature des dépenses | Montant HT prévisionnel |
| Montant de l'acquisition | 215 000,00 € |
| Frais de notaire estimés | 3 500,00 € |
| Frais d'agence | |
| Autres frais d'acquisition (géomètre, ...) | |
| Frais d'études et honoraires | |
| Travaux de démolition, dépollution et désamiantage | |
| Autres travaux | |
| Sous TOTAL – décomposition du capital | |
| Impôts fonciers sur la durée du portage | Pris en charge par l'EPF |
| Assurances sur la durée du portage | |
| Frais financiers sur la durée du portage (intérêts, commissions ...) | |
| Sous TOTAL – frais de gestion et de portage | |
| TOTAL HORS TAXE (I) | 218 500 € |

| RECETTES | |
|---|-------------------------|
| Nature des recettes | Montant HT prévisionnel |
| Remboursement en capital | |
| Subvention de minoration foncière | |
| Loyers / redevances | |
| Contribution du bénéficiaire (art L324-8 du code de l'urbanisme) | |
| Participation par l'EPF au financement des études | |
| Prise en charge par l'EPF du déficit foncier (minoration foncière, travaux) | |
| TOTAL HORS TAXE (II) | |

| PRIX DE RÉTROCESSION ÉVALUÉ | |
|--|---|
| | Montant en € |
| TOTAL DÉPENSES HT (I) | 218 500 € |
| TOTAL RECETTES HT (II) | |
| PRIX DE RÉTROCESSION HT (I-II) | 218 500 € |
| TVA (TVA sur marge 20% ou TVA sur le prix total 20%) | À calculer au moment de la rétrocession |
| PRIX DE RÉTROCESSION TTC | 218 500 € + TVA |

| ÉCHÉANCIER PRÉVISIONNEL À LA DATE DE SIGNATURE DE LA CONVENTION | |
|---|---|
| Année | Montant à verser par le bénéficiaire à l'EPF |
| N (2022) (acquisition) | 0,00 € |
| N + 1 (2023) | 0,00 € |
| N + 2 (2024) | 0,00 € |
| N + 3 (2025) | 0,00 € |
| N + 4 (2026) | 0,00 € |
| N + 5 (2027) | 0,00 € |
| N + 6 (2028) | 0,00 € |
| N + 7 (2029) | 0,00 € |
| N + 8 (2030) | 0,00 € |
| N + 9 (2031) | 0,00 € |
| N + 10 (2032) | Capital : 218 500,00 €uros |
| Rétrocession | TVA : à calculer au moment de la rétrocession |

Considérant l'exposé ci-dessous, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **APPROUVE** la convention de portage foncier du secteur de la Sucrerie : Propriétés situées au 4 rue de la vallée du Havre avec l'EPF de Loire-Atlantique, annexée à la présente délibération

- **AUTORISE** le Maire à signer cette convention et à prendre toutes les dispositions nécessaires à l'application de la présente délibération,

4. N°2022-09-70 Convention de mise à disposition des propriétés situées au 4 rue de la vallée du Havre

Présentation : Leïla THOMINIAUX

Une convention a été signée entre les parties en vue de définir les conditions de portage par l'EPF de Loire-Atlantique, pour le compte de la commune de Couffé, du bien situé sur ladite commune et désigné ci-après :

DÉSIGNATION

Commune de COUFFE
secteur «OAP de la sucrerie»

Au sein du périmètre d'intervention défini par les parcelles comprises dans le secteur délimité en annexe 2 de la convention d'accompagnement, de veille et d'action foncière du secteur « OAP de la sucrerie », deux parcelles supportant.

Une maison d'habitation et un jardin, cadastrés comme suit :

| Section | N° | Adresse | Surface |
|--------------|------|---|----------------|
| E | 28 | 4 rue de la vallée du Havre à 44521 COUFFE | Environ 170 m² |
| E | 1385 | 4 rue de la vallée du Havre à 44521 COUFFE | Environ 757 m² |
| TOTAL | | | 927 m² |

La présente mise à disposition est consentie et acceptée pour la durée de la convention de portage et ses éventuels avenants successifs.

La présente mise à disposition pourra être résiliée à la demande de l'une ou l'autre des parties, à tout moment, moyennant un préavis de trois mois, notifié par lettre recommandée.

La présente convention est consentie et acceptée à titre gratuit.

Au terme de la présente convention, comme au cas de résolution de plein droit, l'occupant devra quitter les lieux après avoir restitué les clés, faute de quoi il encourra une astreinte de 300 euros par jour de retard, son expulsion pouvant être ordonnée par simple ordonnance de référé du Président du Tribunal de Grande Instance compétent.

Considérant l'exposé ci-dessus,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **APPROUVE** la convention de mise à disposition du secteur de la Sucrerie : Propriétés situées au 4 rue de la vallée du Havre avec l'EPF de Loire-Atlantique, annexée à la présente délibération
- **AUTORISE** le Maire à signer cette convention et à prendre toutes les dispositions nécessaires à l'application de la présente délibération,

5. N°2022-09-71 Projets Photovoltaïques : Proposition d'étude de diagnostic de Structures sur bâtiments communaux par le SYDELA

Présentation : Leïla THOMINIAUX

Vu le Code général des Collectivités,

Vu les statuts du SYDELA, et notamment l'article 6-3,

Considérant que la Commune de Couffé est adhérente du Syndicat Départementale d'Énergies de Loire Atlantique (SYDELA), notamment, pour la compétence d'autorité organisatrice des missions de service public afférentes au développement et à l'exploitation des réseaux publics de distribution d'électricité.

Considérant que l'article L.2224-31 du CGCT autorise les Établissements Publics de Coopération Intercommunale, et par analogie les syndicats mixtes, compétents en matière de distribution publique de l'énergie, de réaliser ou de faire réaliser des actions tendant à maîtriser la demande d'énergie.

Considérant que le SYDELA, par le biais de son service Transition Énergétique, a mis en place un dispositif solaire ayant pour objectif de faciliter l'émergence de projets photovoltaïques sur toiture sur le territoire départemental, qu'il propose aux collectivités adhérentes de mettre à disposition de leurs projets, conformément à l'article 5211-4-1 du CGCT.

Considérant que ce dispositif solaire comprend la mise à disposition, par le SYDELA, des services suivants :

- Le pré-diagnostic de structure pour projets photovoltaïques
- L'étude de faisabilité simple pour projets photovoltaïques
- L'étude de faisabilité complète pour projets photovoltaïques
- L'étude de faisabilité « autoconsommation collective » pour projets photovoltaïques
- Le diagnostic simplifié de structure pour projets photovoltaïques
- Le diagnostic complet de structure pour projets photovoltaïques

Considérant qu'il est possible d'estimer que le montant de(s) prestation(s) réalisée(s) s'élèverait à un maximum de 5 675,00€ HT, soit 6 810 € TTC. Ce montant est prévisionnel, le montant définitif sera établi en fonction du coût réel des études réalisées.

| PRE DIAGNOSTICS DE STRUCTURE | | Nb Zones toiture | Prix | |
|--|--|------------------|---------------------------------|----------------|
| 1 | | | | |
| 2 | | | | |
| TOTAL | | | | |
| DIAGNOSTIC SIMPLIFIE DE STRUCTURE | | Nb Zones toiture | Compléments et moins-values | Prix |
| 1 | | | | |
| 2 | | | | |
| TOTAL | | | | |
| DIAGNOSTIC COMPLET DE STRUCTURE | | Nb Zones toiture | Compléments et moins-values | Prix |
| 1 – Restaurant scolaire (4 710€) | | 2 | DOE (-600€) | 4 110 € |
| 2 – Ecole publique Hugues Aufray (2 790 €) | | 1 | DOE (-600€) + Art. sup. (-960€) | 1 230 € |
| 3 – Salle de sports (3 270 €) | | 1 | DOE (-840€) + Art. sup. (-960€) | 1 470 € |
| TOTAL | | | | 6 810 € |
| Études de faisabilité photovoltaïques complètes | | Cx | Compléments et moins-values | Prix |
| 1 | | | | |
| 2 | | | | |
| TOTAL | | | | |
| Études de faisabilité photovoltaïques simplifiées | | Cx | Prix | |
| 1 | | | | |
| 2 | | | | |
| TOTAL | | | | |
| Études de faisabilité photovoltaïques en autoconsommation collective | | cCC | Compléments et moins-values | Prix |
| 1 | | | | |
| 2 | | | | |
| TOTAL | | | | |
| TOTAL TOUTES PRESTATIONS | | | | 6 810 € |

Considérant l'exposé ci-dessus,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **AUTORISE** le Maire à signer la convention de mise à disposition des services du SYDELA pour la réalisation d'études de faisabilité photovoltaïques définies ci-dessus,

- **APPROUVE** le remboursement des frais de fonctionnement du SYDELA pour la réalisation des études réalisées dans le cadre de ladite convention.
- **INSCRIT** au budget principal les crédits correspondants

6. N°2022-09-72 Demande d'attribution subvention : soutien aux territoires 2020-2026 Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) – Plan guide cœur de bourg

Présentation : Leïla THOMINIAUX

Par délibération du 11 mars 2021, le Conseil Municipal avait sollicité, auprès du Département, une subvention au titre soutien aux territoires 2020-2026 Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) – Plan guide cœur de bourg.

Depuis cette délibération, le Plan guide cœur de bourg a évolué, notamment avec le recrutement du bureau d'étude SARL VOIX MIXTES -1 Place de l'Europe 44400 REZÉ France chargé de l'élaboration d'un plan guide de programmation du bourg de Couffé. Le montant de cette mission s'établit comme suit

Taux de la TVA : 20%
 Montant HT : 43 000.00€
 Montant TTC : 51 600.00€

Dans le cadre de son dispositif de soutien aux territoires, le Département de Loire-Atlantique lance un appel à manifestation d'intérêt « cœur de bourg / cœur de ville » qui sera renouvelé tous les ans. Cet appel à manifestation d'intérêt s'adresse aux communes de moins de 15 000 habitants.

Les communes candidates sont invitées à s'inscrire dans une démarche d'élaboration et de réalisation d'un projet global de requalification de leur « cœur de bourg / cœur de ville », formalisé dans le cadre d'un plan-guide opérationnel ou à travers la présentation de la stratégie de transformation du « cœur de bourg / cœur de ville » mise en œuvre. Le plan-guide ou la stratégie définissent à minima les axes structurants du projet de requalification, le périmètre d'intervention, le plan d'actions (décliné en opérations) et son calendrier de mise en œuvre.

Le présent appel à manifestation d'intérêt a pour objectif d'accompagner les communes retenues à toutes les étapes du projet : de la phase d'initialisation de la stratégie opérationnelle de transformation du « cœur de bourg / cœur de ville » à la phase de déploiement des actions.

Les subventions départementales peuvent porter sur :

- le financement de l'étude relative au plan-guide opérationnel et/ou études opérationnelles,
- le financement des opérations d'investissement découlant du plan-guide. Chaque opération fait l'objet d'une demande de subvention spécifique.

Le taux maximal de subvention de l'étude relative au plan-guide opérationnel et des opérations d'investissement qui en découlent est de 30 %,40 % ou de 50 % selon la catégorie financière de la commune éligible au titre de l'AMI

Pour la commune de Couffé une opération consistant à la réalisation d'un plan guide cœur de bourg est engagée pour 2022.

Son plan de financement prévisionnel se présente comme suit :

| Plan de financement prévisionnel | | | | | | |
|-------------------------------------|------------|--|------------------------|----------|------------------|--------------|
| DÉPENSES (€) | | RECETTES (€) | | | | |
| Poste de dépenses | Montant HT | Postes de recettes | Assiette de subvention | Taux (%) | Montant | % |
| Étude Plan guide cœur de bourg 2022 | 43 000.00 | Subvention Soutien aux territoires 2020-2026 Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) – Plan guide cœur de bourg 2022 | 43 000.00 | 40.00% | 17 200.00 | 40.00 |
| S/TOTAL | | | | | 17 200.00 | 40.00 |

| | | | | |
|--------------|------------------|--|------------------|--------------|
| | | Autofinancement de la Commune de Couffé | 25 800.00 | 60.00 |
| TOTAL | 43 000.00 | TOTAL | 43 000.00 | 100 |

Considérant l'exposé ci-dessus,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **AUTORISE** le Maire à candidater pour le dispositif « soutien aux territoires 2020-2026 Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) – Plan guide cœur de bourg 2022 »
- **SOLLICITE** une subvention au taux maximum au titre du dispositif « soutien aux territoires 2020-2026 Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) – Plan guide cœur de bourg 2022 » auprès de tout organisme public, dont Le Département 44, et privé.
- **AUTORISE** le maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier
- **INSCRIT** au budget principal les crédits correspondants

7. N°2022-09-73 Choix du bureau d'étude et autorisation de signature du marché : Étude d'aménagement du site de loisirs du plan d'eau de l'Ilette

Présentation : Yves TERRIEN

Le 22 juin 2022, la commune de Couffé a publié une annonce pour le marché « Étude d'aménagement du site de loisirs du plan d'eau de l'Ilette ». Le marché est passé selon une procédure adaptée ouverte.

L'objectif est de sélectionner un bureau d'études ayant pour mission :

- ✓ De proposer une stratégie d'aménagement fonctionnel, paysager et écologique du site de loisirs du plan d'eau de l'Ilette.
- ✓ D'assister les passations de contrats de travaux, l'exécution et les suivis des travaux.

Ce projet vise à tendre à un équilibre entre les besoins d'usages qualifiés de fonctionnels et les besoins environnementaux identifiés comme enjeux écologiques et précisément à :

- ✓ Répondre aux besoins et aux attentes des coufféens, des associations et des usagers du site et de compléter l'offre de moyens d'accueil, d'activités ludiques et de loisirs en général par la création d'infrastructures compatibles au site.
- ✓ Améliorer l'offre touristique de la commune.
- ✓ Restaurer écologiquement les berges du plan d'eau.
- ✓ Créer un site paysager naturel respectueux de la biodiversité en cohérence avec la trame verte et bleue du Beusse

Le marché est composé de deux tranches

- **La tranche ferme** : étude d'aménagement du site de loisirs du plan d'eau de l'Ilette :
 - Diagnostic
 - Esquisse
 - Avant-projet
 - Réunions (proposées par le candidat)
- **La tranche optionnelle** : étude de maîtrise d'œuvre, suivie d'exécution des travaux :
 - PRO- études de projet
 - ACT-assistance pour la passation des contrats de travaux
 - DET - direction de l'exécution des travaux
 - AOR- assistance aux opérations de réception et de garantie de parfait achèvement de consultation

Le dossier de consultation des entreprises (DCE) devrait être téléchargé par voie électronique sur la plate-forme de dématérialisation à l'adresse suivante :

<https://demat.centraledesmarches.com/7065342>

Les candidatures et les offres devraient être transmises par voie électronique via la plate-forme de dématérialisation : <https://demat.centraledesmarches.com/7065342>

Les offres devaient être remises pour le 22 juillet 2022 avant 12h00.

Après le 22 juillet 2022 avant 12h00, il a été constaté :

- Dans le registre des retraits électroniques 16 retraits
- Dans le registre des dépôts électroniques 6 dépôts comme suit :

Une réunion d'analyse des offres a eu lieu le 31 août 2022 de 18h à 21h30 en Mairie de Couffé. A l'issue de cette réunion une proposition de classement, extrait du Rapport d'Analyses des Offres (RAO), des candidats a été présentée comme suit :

| PROPOSITION DE CLASSEMENT GÉNÉRAL | | | | | | | |
|-----------------------------------|---|-----------------------|------------------------|---|---|---------------------|-----------------|
| N° PLI | CANDIDAT ET ADRESSE | Montant HT (TF + TO*) | Montant TTC (TF + TO*) | NOTE PRIX HT PONDÉRÉE AVEC TRANCHE OPTIONNELLE sur 40 | NOTE CLASSEMENT TECHNIQUE PONDÉRÉE sur 60 | NOTE TOTALE sur 100 | RANG PROVISOIRE |
| 5 | Candidat N°5 AGPU Paysage & Urbanisme GUIBERT FRANCOIS - 16 avenue de Bretagne - 44440 MAUVES-SUR-LOIRE | 32 875.00 | 39 450.00 | 40.00 | 48.96 | 88.96 | 1 |
| 2 | Candidat N°2 ATELIER DES AMÉNITÉS 4 rue de Toscane - 49000 ANGERS | 45 645.00 | 54 774.00 | 28.81 | 43.33 | 72.14 | 2 |
| 1 | Candidat N°1 ATELIER 360 - 8 Rue du Bois Briand - 44300 NANTES | 37 450.00 | 44 940.00 | 35.11 | 36.92 | 72.03 | 3 |
| 3 | Candidat N°3 SARL CANOPEE LAVAUD RÉMI - 1 ter place de la Trinité - 44190 CLISSON | 46 625.00 | 55 950.00 | 28.20 | 39.71 | 67.91 | 4 |
| 4 | Candidat N°4 ATELIER PAUL ARENE - 6 rue du Val de Maine - 49220 MONTREUIL SUR MAINE | 49 100.00 | 58 920.00 | 26.78 | 36.83 | 63.62 | 5 |
| 6 | Candidat N°6 DERVENN CONSEILS INGENIERIE - 9 rue de la motte d'ille - 35830 BETTON | 80 350.00 | 96 420.00 | 16.37 | 27.79 | 44.16 | 6 |

**Honoraires de la Tranche Optionnelle (TO) calcule sur la base de 300 000€ HT de travaux estimés soit 5.20%*

Considérant l'exposé ci-dessus,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **ATTRIBUE** le marché « Étude d'aménagement du site de loisirs du plan d'eau de l'Ilette » au Candidat N°5 AGPU Paysage & Urbanisme GUIBERT FRANCOIS - 16 avenue de Bretagne - 44440 MAUVES-SUR-LOIRE, pour un montant détaillé comme suit :

| Montant HT (TF) | Montant TTC (TF) | Montant HT (TO) sur 300 000€ HT de travaux estimés | Montant TTC (TO) sur 300 000€ HT de travaux estimés | % Honoraires TO sur 300 000€ HT de travaux estimés | Montant HT (TF + TO) | Montant TTC (TF + TO) |
|-----------------|------------------|--|---|--|----------------------|-----------------------|
| 17 275.00 | 20 730.00 | 15 600.00 | 18 720.00 | 5.20% | 32 875.00 | 39 450.00 |

- **DIT** que :

Le montant (17 275.00€ HT soit 20 730.00€ TTC) des honoraires de la Tranche Ferme est ferme, forfaitaire et non révisable ;

Le montant des honoraires de la Tranche Optionnelle sera de 5,20% du montant HT des travaux

- **AUTORISE** le maire à signer ce marché, les éventuels avenants et les documents relatifs à ce dossier
- **INSCRIT** au budget principal les crédits correspondants

8. N°2022-09-74 Exonération d'une partie de loyer sur un locatif communal

Présentation : Présentation : Daniel PAGEAU

Un contrôle des baux municipaux de location a été effectué par le Trésor Public. À l'issue de ce contrôle, il s'est avéré qu'une erreur a été constatée concernant les révisions annuelles du loyer depuis l'entrée du locataire dans le logement situé au :

4 rue des Vignes 44521 Couffé.

Par conséquent le loyer sera de 451,34 euros à compter du 1^{er} septembre 2022, le montant initial du loyer était de 414,11 € avec un indice de référence INSEE du coût de la construction du 4^{ème} trimestre 2011 de 121,68 et l'indice de référence INSEE du coût de la construction du 4^{ème} trimestre 2021 est de 132,62 :

- L'indice du 4^{ème} trimestre 2011 est de 121,68
- L'indice du 4^{ème} trimestre 2021 est de 132,62

Soit un nouveau loyer d'un montant de $414,11 \text{ €} \times 132,62/121,68 = 451,34 \text{ €}$ au lieu de 437,61 €.

Pour les mois de juillet et d'août 2022 le locataire doit à la commune un montant de 27,46 € ($451,34 - 437,61 = 13,73 \times 2 = 27,46 \text{ €}$).

Considérant que l'erreur de calcul de la révision de ce loyer est du fait de la collectivité,
Considérant le faible montant (27,46€) dont le traitement et la procédure de rappel (facturation mandatement) engendrent du temps de travail,

Considérant l'exposé ci-dessus,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **EXONÈRE** le locataire du logement communal situé au 4 rue des Vignes 44521 Couffé du montant de 27,46€ correspondant au rappel des loyers des mois de juillet et d'août 2022,
- **AUTORISE** le Maire à signer les documents relatifs à ce dossier et à prendre toutes les dispositions nécessaires à l'application de la présente délibération.

9. Gratuité du spectacle de l'ouverture de la saison culturelle 2022-2023 au site du plan d'eau de l'Ilette et décision sur les modalités de facturation des gobelets « Mairie de Couffé » consignés lors des manifestations

9.1. N°2022-09-75 Gratuité du spectacle de l'ouverture de la saison culturelle 2022-2023 au site du plan d'eau de l'Ilette

Présentation : Frédéric DELANOUE

Il a été constaté des difficultés d'appliquer un tarif d'entrée pour l'ouverture de la saison culturelle 2022-2023 au site du plan d'eau de l'Ilette, du fait de la configuration du site : site ouvert.

Considérant l'exposé ci-dessus,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **REND** gratuit l'entrée au spectacle de l'ouverture de la saison culturelle 2022-2023 au site du plan d'eau de l'Ilette
- **AUTORISE** le Maire à signer les documents relatifs à ce dossier et à prendre toutes les dispositions nécessaires à l'application de la présente délibération.

9.2. N°2022-09-76 Décision sur les modalités de facturation des gobelets « Mairie de Couffé » consignés lors des manifestations

Présentation : Frédéric DELANOUE

La Mairie a acheté, dans le cadre de sa politique de développement durable, des gobelets réutilisables et floqués avec le logo de la commune. À chaque utilisation lors des manifestations, ces gobelets doivent être consignés.

Considérant l'exposé ci-dessus,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **FIXE** la consigne à un (1) euro le gobelet réutilisable et floqué avec le logo de la commune,

- **DIT** que le montant des consignes correspondant aux gobelets non rendus à la fin de chaque manifestation sera encaissé sur la régie des recettes de la Mairie,
- **AUTORISE** le Maire à signer les documents relatifs à ce dossier et à prendre toutes les dispositions nécessaires à l'application de la présente délibération.

10. Comptes rendus des commissions municipales et extra-municipales

10.1. CR Commission du patrimoine du 04/07/2022

Présentation : Cécile COTTINEAU

Suite au diagnostic tourisme réalisé par LAD, la commission a réfléchi aux projets en cours de réalisation ou à venir en les classant en trois grandes catégories :

- Faire connaître le patrimoine aux habitants et aux touristes
- Sauvegarder notre patrimoine coufféen,
- Mettre en tourisme le patrimoine coufféen.

Le pressoir à long fût de la Sucrerie a été cartographié. Il sera évacué du bâtiment dans quelques semaines.

Les tombes à intérêt patrimonial qui faisaient l'objet d'une procédure d'abandon ont été répertoriées afin de les conserver. -> *A la proposition de Thierry RICHARD, un plan du cimetière avec les tombes sauvegardées est à transmettre au groupe de travail cimetière avec ouverture aux citoyens.*

L'association DASTUM va organiser une balade bretonne à Couffé pour rendre hommage à Antoinette PERROUIN qui a transmis un large répertoire de chansons traditionnelles. Cet événement sera lié au Téléthon, le dimanche 4 décembre 2022 en après-midi. Une intervention du salarié de DASTUM aura lieu dans chaque école au cours du 1er trimestre de l'année scolaire (CM1/CM2).

Projet de groupe de travail sur l'Espace Naturel Sensible (ENS) autour de la Vallée du Hâvre. Des membres de la commission se sont portés volontaires pour y participer.

10.2. Réunion du 05 Juillet 2022 et réunion publique d'information et d'échanges du 1er Octobre Groupe de travail Jardin Partagé de la Tricotière

Présentation : Yves TERRIEN

Plantation de haies sur la parcelle communale et du jardin partagé dans le cadre d'une Convention COMPA :

➤ Enjeu : Création d'une trame verte en limite de la parcelle exploitée.

Concernant l'action de lutte contre le ruissellement et le transfert d'éléments polluants, la COMPA a élaboré un programme d'aménagements (plantations de haies, aménagements de zones tampons par ex.). L'objectif final est de réduire les pollutions diffuses arrivant aux cours d'eau afin d'améliorer la qualité de l'eau et des milieux aquatiques.

Ces actions interviennent dans le cadre de programmes aidés financièrement par l'agence de l'eau de Loire-Bretagne et de la région Pays de la Loire.

➤ Dans le cadre de la convention :

La COMPA propose le financement de deux linéaires de 185m, soit 370 arbres avec les protections (collerettes et manchons) pour un coût de 2190 €.

Le financement se répartit comme tel :

- - Agence de l'Eau Loire Bretagne (40 %) : 876 €
- - Région Pays de la Loire (40 %) : 876 €
- - COMPA (20 %) : 438 €

➤ Etat de l'autoproduction et des besoins globaux,

Au regard de la canicule, il est réaliste de réduire les perspectives d'autoproduction notamment en Chênes, Il est nécessaire d'assurer nos besoins qui globalement sont estimés à 570 sujets par un approvisionnement complémentaire auprès de la COMPA soit :

➤ Hors convention et sur le budget alloué au jardin partagé :

Commande de 100 arbres (achat COMPA) et 200 protections auprès de la COMPA, ce qui permettra de compléter et d'assurer la plantation sur l'ensemble de la trame verte.

➤ Choix des essences :

| La COMPA préconise de planter 1 haut-jet pour 5 cépées. Choix des essences | |
|---|------------------|
| Arbustes/ cépées | Haut jets |
| Prunelier | Frêne commun |
| Noisetier sauvage | Chêne pédonculé |
| Alisier torminal | Erable champêtre |
| Sorbier des oiseleurs | Cormier |
| Cornouiller sanguin | Alisier torminal |
| Charme | |
| Néflier commun | |
| Sureau noir | |
| Troène sauvage | |
| Houx | |
| Fusain d'Europe | |

Rappel : Les travaux de plantations et d'aménagement divers seront faits en chantier citoyen.

➤ Suggestion :

Le groupe de travail propose de prévoir pour 2023, 2 linéaires de plantation en partie basse de la parcelle agricole (le long du terrain de foot et du lotissement), de chaque côté du cheminement entre les écoles et le complexe sportif. Au préalable, il faut s'assurer des possibilités de plantation sur la partie du lot B de l'OAP de la Tricotière.

Travaux paillage :

Une opération de paillage est envisagée au préalable de la plantation et dans l'attente de pluie plus abondante.

Questions diverses :

➤ Cheminements écoles/ jardin partagé/ complexe sportif

Des jonctions pédestres ou VTT reliant les écoles, le complexe sportif et le site du jardin partagé ont été matérialisées par un passage de tonte, ainsi que balisées.

Création groupe projet « jardin partagé » -> Réunion publique le 1^{er} octobre 2022 suivi du verre de l'amitié

10.3. CR Réunion commission « Espaces verts et milieux aquatiques » du 23 Juin 2022

Présentation : Thierry RICHARD

- Retour sur la réunion publique du 17 mai concernant la gestion différenciée (environ 15 personnes et surtout des riverains)
- Point groupe travail cimetièrre -> Végétalisation -> état des lieux et visite -> Nature revêtement et entretien -> Communication et budget 2023
- Point groupe travail plan d'eau
- Rencontre avec le Comité des fêtes et Jean-Luc CHAILLOT (organisateur Vallée de la LOIRE) par rapport à l'aménagement de l'ilot place St Pierre et relatif au prix cycliste de la Vallée de la Loire

11. Informations et questions diverses

11.1. Retour sur la manifestation municipale : Couffé en fête du 28 août 2022

Présentation : Frédéric DELANOUE

Retour très positif avec participation des citoyens, des associations et de la municipalité.

Très bon retour également des participants.

Feu d'artifice apprécié

Encouragements à poursuivre

A réfléchir aux manques d'animation pour les spectateurs et à la date du dimanche

Revoir avec l'artificier car il a été retrouvé des plastiques dans le plan d'eau qui s'inscrit dans la démarche certification environnementale

11.2. Point sur la Commission « solidarités »

Présentation : Roseline VALEAU

- 170 à 180 personnes de plus de 71 ans rencontrées dans le cadre de la distribution des cartes d'enfants « Troc ton âge » et avec un très bon accueil reçu. -> Les réponses des aînés arrivent en Mairie.
- Reprise Pédibus et l'Aide aux devoirs
- Gestes qui sauvent : Il reste 6 places pour la formation « secourisme »
- Le groupe projet Maison Séniors continue les visites (6/7 visites ont été effectuées dont logements inclusifs à Ancenis) + rencontre bailleur social
- Prévision visite des résidents des maisons de retraite d'ici fin septembre

11.3. Semaine Bleue du 05 au 09 octobre 2022

Présentation : Daniel JOUNEAU

Semaine nationale des retraités et des personnes âgées

Diverses actions sont proposées : - partenariat avec la bibliothèque

- Visite du restaurant scolaire et repas des aînés avec les enfants
- Projection de films, pique-nique et goûters entre seniors et jeunes
- Séances de gym douce

11.4. Infos communication

Présentation : Frédéric DELANOUE/Cécile COTTINEAU

- Accueil des nouveaux habitants arrivés sur Couffé depuis 2019 -> Date : 18 novembre 2022
- Inauguration maison médicale -> Date à définir en relation avec LEXHAM et les praticiens (pas le samedi matin ni le vendredi soir...)
- Lancement facebook le 8/09/2022 -> Redéfinir pour le contrôle...-> Relai évènement sur la commune (associations, mairie, etc...)
- *Dans le Couffé-info il eut été bon d'écrire la procédure d'accès*
- *Réfléchir à un réseau pour les jeunes (Instagram...)*
- Bulletin municipal -> Obligation des associations et des commissions municipales de fournir les articles avant fin octobre.
- Site internet -> Réflexion sur un nouveau site en cours.

11.5. « Couffé Ma commune Propre »

Présentation : Cécile COTTINEAU

Ramassage des déchets sur la commune – 5 points de départs :

- Place des Mazeries, le Pas, la Pichaudière, le Bourg et la Gerbauderie
- Bilan à 11 H 30 au jardin de l'Althéa avec verre de l'amitié

11.6. Schéma des Mobilités

Présentation : Joseph BRULE

Retour sur ateliers de sensibilisation pédagogiques des 17 et 20 juin 2022

Consultation bureau d'études avec consultation restreinte :

- Appel au Comité de pilotage -> 14 septembre 2022
- Analyse offres bureau études -> 11 octobre 2022
- Organisation de 3 à 4 Copil à compter de novembre 2022
- Fin d'étude -> juin 2023

Ouverture à l'ensemble de la population

11.7. Questions diverses

- **Eric SOULARD** : Au vu de l'augmentation des coûts de l'énergie, est-il prévu une étude -> A voir avec SYDELA
- Commission finances à fixer

Séance levée à 22h48

FEUILLE SIGNATURES REGISTRE PROCÈS VERBAL SÉANCE DU 08-09-2022

SÉANCE N°09 – PROCÈS VERBAL

L'an deux mille vingt-deux, le huit septembre à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de COUFFE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle des Chênes – 2, Avenue des Chênes 44521 COUFFÉ, sous la présidence de M. Daniel PAGEAU, Maire.

Conformément à l'article L 2121-18 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), la séance a été publique.

Date de convocation du Conseil Municipal : 02 septembre 2022.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 23

PRÉSENTS :

M. BARTHELEMY Fabrice, M. BLANDIN Fabrice, M. BRULÉ Joseph, Mme COTTINEAU Cécile, M. DELANOUE Frédéric, Mme FEILLARD Sylvie, M. GOURET Laurent, Mme GUYONNET Émilie, M. JOUNEAU Daniel, Mme LELAURE Suzanne, M. PAGEAU Daniel, M. RAMBAUD Jérémy, M. RICHARD Thierry, M. TERRIEN Yves, M. SOULARD Eric, Mme THOMINIAUX Leïla, Mme VALEAU Roseline, Mme VIGNOLET Céline.

ABSENTS-EXCUSÉS :

Mme AURILLON Noémie, Mme FAYOLLE Julie, Mme MBILEMBI BOMODO Eugénie,

ABSENTS

M. CHEVALIER Charles, Mme LE MOAL Sylvie.

POUVOIRS

Mme MBILEMBI BOMODO Eugénie a donné pouvoir à Mme VALEAU Roseline.

M. DELANOUE Frédéric a été désigné secrétaire de séance.

| NOM PRÉNOM | SIGNATURE | NOM PRÉNOM | SIGNATURE |
|-----------------------|-----------|----------------------|-----------|
| M. BARTHELEMY Fabrice | | Mme LELAURE Suzanne | |
| M. BLANDIN Fabrice | | M. PAGEAU Daniel | |
| M. BRULÉ Joseph | | M. RAMBAUD Jérémy | |
| Mme COTTINEAU Cécile | | M. RICHARD Thierry | |
| M. DELANOUE Frédéric | | M. TERRIEN Yves | |
| Mme FEILLARD Sylvie | | M. SOULARD Eric | |
| M. GOURET Laurent | | Mme THOMINIAUX Leïla | |
| Mme GUYONNET Émilie | | Mme VALEAU Roseline | |
| M. JOUNEAU Daniel | | Mme VIGNOLET Céline | |

Conformément aux articles L 2121-17 du Code des Communes,
Un extrait du procès-verbal de la séance a été affiché à la Mairie